

RÉSEAUX DE CHALEUR DU GRAND LYON

RÉSEAU GRANDE ILE

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Compte rendu de la réunion comité annuel des usagers du 26 mars 2025

PRÉSENTS :

Élus Ville de Vaulx en Velin
Dalkia
Metrople
Naldeo
Copros
Entpe
Alliade habitat
Ville de Vaulx en Velin

1. PRÉSENTATION RÉALISÉE DURANT LE COMITÉ DU 26/03/2025

Après une introduction des élus de la ville de Vaulx en Velin, une présentation est faite, jointe en annexe.

La présentation sera diffusée par courriel comme les invitations et sera disponible sur le site internet du réseau.

2. SUJETS PRESENTES

1. Présentation des réseaux
2. Le Réseau GI en détail
3. Bilan Energie 2024
4. Tarifs 2024
5. Travaux et développements
6. Classement du réseau de chaleur
7. Secondaire

3. QUESTIONS REPONSES

L'absence de problèmes majeurs sur le réseau au cours de l'exercice 2024 est soulignée par l'assistance et plusieurs remarques et questions de la part des usagers ont été posées, principalement concernant les installations secondaires :

1. Pourquoi ne voit-on pas d'évolution de la consommation :

La consommation globale est stable, les raccordements supplémentaires ont compensé les démolitions et les travaux d'isolation de certains bâtiments.

2. Un abonné avait présenté en 2023 un mode de calcul de la répartition des frais de chauffage. Serait-il possible de le recontacter

Un échange de bonnes pratiques entre abonnés reste à organiser

3. Serait-il possible d'inviter les exploitants du secondaire

L'invitation est possible si ces derniers sont identifiés. Les exploitants secondaires n'auront pas d'obligation contractuelle d'assister à la réunion dont l'objet est principalement le périmètre des installations primaires jusqu'en pied d'immeuble.

4. -Dalkia fait il les prestations au secondaire :

L'entreprise Dalkia peut être consultée au même titre que les autres exploitants. La société dédiée V3E, filiale de Dalkia, n'intervient que sur les installations primaires

5. Y a-t-il nécessité de remplacer les compteurs d'énergies au changement de délégataire :

Le changement de délégataire n'impose pas le remplacement des compteurs d'énergie primaires

6. Est-il possible de bénéficier d'une aide pour répartir les consommations d'eau chaude et de chauffage (plus de comptage par usage) entre copropriétaires

La régie a la charge de la répartition des charges

La séance a été clôturée par Madame Hélène Geoffroy, maire de Vaulx en Velin